

Le 2 décembre 2021



# Bulletin Municipal N°7

## Le mot du Maire

Chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Ce sont des moments de joie, de bonheur et de convivialité à partager avec vos proches. En ces périodes incertaines, c'est un réconfort appréciable, bien évidemment les règles sanitaires s'imposent.

Nous sommes régulièrement contraints de nous adapter au gré des protocoles sanitaires qui se succèdent. Nous avons eu tout récemment la consigne de supprimer sept séances sur treize pour l'accès à la piscine de Chambly concernant la classe de CE1. Cette situation fait suite à une décision nationale de ne pas mettre ensemble plusieurs classes. C'est dommageable pour les enfants dont l'apprentissage à la natation est un élément important.

La région qui organise le ramassage scolaire rencontre des difficultés de recrutement de chauffeurs. Depuis le début de la rentrée scolaire, les retards se cumulent et parfois les bus ne passent pas par manque de chauffeur. Dans le cas où parmi vous des femmes et des hommes seraient intéressés, il vous suffit de prendre contact avec la région pour solliciter un emploi et demander le service des transports scolaires, des formations sont également proposées.

Malgré les contraintes sanitaires, nous sommes ravis que le CCAS ait eu l'occasion d'organiser le repas des anciens lors duquel nous avons passé une belle journée dans la bonne humeur. La distribution des jouets pour les petits s'est faite ce vendredi 10 et samedi 11 décembre à la salle polyvalente. Le Père Noël a eu plaisir de se prêter à la photo dans sa belle cabane et à échanger avec les enfants.



Le spectacle de magie du dimanche 12 décembre pour les enfants de notre école a réjoui nos petits par les réalisations époustouflantes, cependant nous regrettons le manque de participation.

Je renouvelle la bienvenue à François GOMEZ qui rejoint l'équipe municipale suite à la démission de Stéphanie LEPIS que nous remercions pour son implication au sein du conseil municipal.

Nous espérons que de nouvelles consignes sanitaires ne viendront pas perturber les vœux de la commune qui sont prévus le vendredi 14 janvier 2022 à la salle polyvalente. Nous vous y attendons nombreux. C'est un moment d'échanges et de convivialité, le lien social étant un élément important à nos yeux.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire

Francis CHABLE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le jeudi 2 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie de Cauvigny, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, Mr Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Patricia DEPOND, Bernadette DOREMIEUX, Marie Laure DUCHESNE, Cécile DE LAERE, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, François GOMEZ, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés : Nolwenn GUIGONNET, David CLIN, Julien ROZE,

Absents excusés ayant donné pouvoir : José MARTINS,

Madame Christine DAVIAU est nommée secrétaire.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2021.

**Deux points votés à l'unanimité ont été ajoutés à l'ordre du jour pour délibération :**

1/ l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées aux communes concernées.

2/ demande de subvention pour un projet pilote pour la mise en place d'un feu tricolore dit « intelligent » concernant la traversée de Château Rouge.

**Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :**



**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal vote l'approbation du rapport du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui précise que 4 zones d'activités économiques font l'objet de revoyure :**

La ZAE Porte sud de l'Oise à Chambly pour un montant évalué à 95 812 €.

La ZAE de Neuilly en Thelle pour un montant de 42 171€.

La commune d'Ansacq qui rejoint la communauté de communes en janvier 2022, il lui sera restitué la somme de 691 € aux titres du calcul de l'attribution de compensation.

Dans le cadre de la reprise de la compétence des voies douces par la communauté de communes il a été acté que la compétence visée n'a aucun transfert.



**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire** à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un projet pilote en vue de limiter la vitesse de la traversée du hameau de Château Rouge. Il sera mis en place un feu tricolore dit "intelligent" qui passe au vert lorsque les véhicules circulent à la vitesse réglementaire. Le non-respect de la limitation de vitesse obligera les véhicules à marquer l'arrêt au feu qui sera resté au rouge.



**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire** à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant estimé à 51 800€ en vue de l'acquisition d'un tracteur en remplacement du précédent dont le coût des réparations n'est pas envisageable.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal décide** d'instituer le principe de provisions des dépréciations de créances conformément à l'article R2321-2 et 3 du CGCT (code général des collectivités territoriales) en vue du provisionnement des créances à risques irrécouvrables admises en non-valeur.



**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal émet un avis favorable** concernant l'adhésion de la commune d'Anzacq à la communauté de communes Thelloise à dater du premier janvier 2022.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire** à émarger tous documents liés à une convention territoriale globale pour une période de 4 ans avec la CAF dans les domaines (de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et la coordination thématique).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal** approuve le linéaire de voirie communale augmentée de 683ml et autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.



**Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal émet un avis favorable** concernant l'approbation du règlement intérieur 2022 de l'ILEP et l'avenant de revalorisation du tarif des repas du midi de 0,10€.

Sans prendre en compte les augmentations de toutes les années antérieures, pour les deux dernières années la fourniture du prix d'achat des repas du midi a augmenté de 0,27 €. Pour ne pas faire supporter ces augmentations en totalité aux bénéficiaires la collectivité prendra à sa charge 60 % des augmentations soit 0,17€ et 40% seront reportés sur les usagers soit 0,10€.

Le prix du repas à dater de **janvier 2022 sera de 4,10 €.**

Ces hausses de tarifs sont consécutives à la loi EGALIM qui précise les points suivants :

- Montée en gamme des approvisionnements avec un minimum de 50% de produits de qualité, dont 20% bio (à partir du 1er janvier 2022).
- Lutte contre le gaspillage via un diagnostic antigaspi alimentaire et le don de denrées alimentaires consommables.
- Information des convives par l'affichage des produits de qualité entrant dans la composition des repas.
- Diversification des sources de protéines et offre de menus végétariens une fois par semaine.



**Demande d'avis de principe à la question suivante :**

La commune de Noailles porte le projet d'une police municipale pluricommunale entre les 13 communes voisines. Un dossier chiffré et argumenté a été transmis afin d'évaluer les coûts et la clef de répartition des temps alloués pour chaque commune. Après divers échanges il en ressort un avis plutôt défavorable.



**Séance levée à 21h55**



Stéphanie LEPIS a présenté sa démission au sein du conseil municipal, elle est remplacée par François GOMEZ.

François COMEZ a exprimé sa satisfaction de participer à la vie communale avec toute l'équipe de conseillers. Nous lui souhaitons la bienvenue. Une mission à la hauteur de ses compétences va être lancée concernant la révision des assurances des biens communaux.



Nous invitons les diverses associations à nous faire parvenir sous format Word leurs textes et photos au format JPEG dans les meilleurs délais pour notre bulletin annuel de la commune qui sera distribué début 2022. Merci par avance.



Vous êtes tous conviés aux vœux de la commune qui auront lieu à la salle polyvalente le **vendredi 14 janvier 2022 à 19h** munis de votre Pass sanitaire tout en espérant que les règles sanitaires ne changent pas.

### [Nouveau magasin à Cauvigny](#)



**Soun-Soun Et Compagnie**, dépôt-vente spécialisé en puériculture propose des vêtements du 0 à 14 ans, du mobilier et des accessoires de puériculture ainsi que des jouets. Soun-Soun et Compagnie propose des articles de secondes mains sélectionnés avec soins, de qualité et de marques. La boutique est dotée d'un grand espace de vente avec un panel d'articles conséquent. La boutique est située au 122 rue du pré aux ânes – Hameau de Fercourt – 60730 Cauvigny.

**Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi : 14h-18h, mercredi 9h-12h, samedi 10h-12h/14h-17h.**



### [NUISANCES SONORES](#)

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou à défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Concernant les **fêtes nocturnes**, il convient par civisme d'en avertir les voisins et de **limiter la sonorité admissible** dans le respect de tous.



Nous sommes heureux de constater que vous êtes nombreux à être inscrits sur la Newsletter. Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).

[Cauvigny.fr](http://Cauvigny.fr)